

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 10 NOVEMBRE 2015**

Le dix novembre deux mille quinze, à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 3 novembre 2015.

Présents : Mmes BALOTHE Paulette, CHAUVEAU Magali, HERAULT Laurence, LEDOUX Nadine, MOREAU Patricia, MM. BROSSEAU Christophe, DUPEU Laurent, FOUCHE Patrice, NIVAU Christian, PETIT Yannick, RIPOLLI Jean-Pierre, ROUSSEAUX Patrick.

Excusés : PIOT Marylène, TEXIER Alain (1 pouvoir à M. PETIT Yannick).

Secrétaire : M. RIPOLLI Jean-Pierre.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le dernier procès verbal.

Il n'y a aucune observation, Monsieur le maire demande aux élus de signer le registre.

1 – DELIBERATION FIXANT LE TAUX ET LES EXONERATIONS FACULTATIVES EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-9 et L.331-14 ;

Vu la délibération du 25 octobre 2011 fixant à 5 % le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article L331-14 prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1 % et 5 %, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Le conseil municipal décide :

- D'instituer sur le secteur délimité au plan joint correspondant aux zones d'activités intercommunales, un taux de 2 % ;
- De reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou du Plan d'Occupation des Sols (POS) concerné à titre d'information ;
- De verser l'intégralité des produits perçus au titre de la taxe d'aménagement relative à la zone délimitée par le plan (la Croix Ganne) à la Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle à compter du 1^{er} janvier 2016.
- D'exonérer de la taxe d'aménagement, en totalité, les abris de jardin soumis à déclaration préalable pour toute demande faite à compter du 1er janvier 2016 suivant l'article L.331-9.

2 – OUVERTURES DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES

Considérant les besoins des services garderie scolaire, cantine, école et service technique ;

Considérant le travail effectué actuellement au sein de ces services communaux par deux agents en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, dont le contrat arrive à échéance ;

Considérant que les tâches confiées aux agents au sein de l'école publique ne peuvent être supprimées en cours d'année scolaire ;

Après délibération, le conseil municipal décide :

- D'ouvrir deux postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 22h00 chacun, à compter du 28 décembre 2015,
- Charge Monsieur le maire d'organiser le recrutement de deux personnes pour ces postes d'adjoints techniques 2ème classe à compter du 28 décembre 2015.

Les candidatures seront acceptées jusqu'au vendredi 18 décembre. Le jury composé de Patricia Moreau, Christian Nivau, Nadine Ledoux et Laurent Dupeu se réunira le 18 décembre après 17h pour une première sélection des candidatures sur CV et lettre de motivation et le mardi 22 décembre à partir de 17h pour recevoir les candidats retenus pour un entretien.

3 – AMENAGEMENTS DE SECURITE SUR D5 ET D7

Monsieur le maire n'ayant pas de nouvelles du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, concernant leur engagement à prendre en charge les enrobés des portions de route faisant l'objet des aménagements de sécurité sur les D5 et D7, a contacté Monsieur Chouette responsable du service route. Il lui a rappelé l'historique du projet mené par trois communes, qui risque de ne pas voir le jour si le Conseil Départemental ne confirme sa part de financement. Monsieur le maire de La Crèche va de son côté plaider en faveur du projet pour obtenir la participation attendue.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. POUR LE PROJET AIRE JEUX A L'ESPACE ALBERT CAILBAULT

Monsieur le maire rappelle aux élus leur accord pour lancer le projet d'aire de jeux pour jeunes enfants à l'espace Albert Cailbault, près du plateau multi activité.

Le coût total est estimé à 24 181,00 € HT, soit 29 017,20 € TTC.

Il propose aux conseillers de solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) programme 2016.

Madame Ledoux précise qu'une commune ayant le même type de projet a obtenu une aide de la caisse d'allocations familiales. Cet organisme sera contacté pour connaître les conditions d'obtention d'une aide de leur part.

Le plan de financement pourrait être le suivant, après obtention des subventions demandées :

- D.E.T.R.	6 045,00 € (25 % du montant HT)
- CAF	demande en cours
- Autofinancement	18 136,00 € (75 % du montant HT)
Total HT	24 181,00 €

Les élus acceptent la proposition de Monsieur le maire et le chargent de faire la demande de subvention D.E.T.R., programmation 2016 en première position, la demande d'aide auprès de la Caisse d'Allocation Familiale et de signer tout document s'y rapportant.

5 – PROJET RESTAURANT SCOLAIRE APPEL D'OFFRES ET PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le maire rappelle la volonté des élus de lancer le projet de construction d'un restaurant scolaire à l'école Pierre Moinot de Fressines et en rappelle l'historique.

Il présente le permis de construire et le dossier de consultation des entreprises transmis par l'agence Témis, cabinet d'architecture chargé de la maîtrise d'œuvre.

Les travaux de construction estimés à : 595 200,00 € HT sans option, 7 400,00 € HT pour les options, 602 600,00 € HT avec les options, sont divisés en 12 lots.

Monsieur le maire propose :

- De déposer le permis de construire de ce bâtiment.
- De lancer l'appel d'offres sous forme de procédure adaptée le 19 novembre 2015.
- De solliciter la société Niort Plan Reproduction pour le retrait des dossiers de consultation, sous forme dématérialisée et au format papier contre paiement.
- De fixer la date de réception de ces offres au vendredi 18 décembre 2015 à 17h00.

Après délibération, les élus :

- Acceptent les propositions de Monsieur le maire et le dossier tel que présenté,
- Décident de fixer les critères d'attribution suivant la pondération suivante :
50 % prix des prestations 50 % valeur technique
- Nomment Monsieur le maire personne responsable du marché et le chargent de signer tout document relatifs à ce dossier.

Les travaux de construction du restaurant scolaire impliquent d'une part le déplacement des bungalows servant aux activités périscolaires. Monsieur le maire présente un devis de la société Bezombes, qui propose une prestation à 550 € HT comprenant le déplacement des deux modulaires sans les séparer vers le plateau scolaire. Après discussion les élus acceptent la proposition des Ets Bezombes.

D'autre part la réserve de la cantine doit être démolie, cette partie de travaux sera réalisée en janvier par la régie municipale.

Monsieur le maire rappelle que pour répondre aux exigences du conseil départemental des Deux-Sèvres, partenaire financier du projet, une clause imposant des heures de travail d'insertion aux candidats retenus pour ce chantier, est mentionnée dans le dossier de consultation des entreprises.

6 – REFORME TERRITORIALE

Monsieur le maire fait part aux élus de la rencontre entre le préfet et les maires de toutes les communes du Mellois. Il précise que suite à la décision prise lors de la réunion du conseil municipal du 8 octobre dernier, il a transmis un courrier et la délibération aux élus de la communauté de communes du Haut Val de Sèvre, les informant du souhait de Fressines de rallier leur entité et les invitant à se prononcer à ce sujet. Il rapporte les remarques de Monsieur le préfet au sujet de ladite délibération et rappelle aux conseillers qu'ils auront à se prononcer sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé avant la fin du mois de décembre. Monsieur le maire demande si les élus ont des retours de la part de la population au sujet de cette réforme intercommunale et précise qu'il accentuera son discours sur ce point lors des vœux en janvier prochain et n'exclut pas une réunion publique d'information au printemps.

7 - LE COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Information/M.Fouché :

- Demain 11 novembre est prévue la cérémonie habituelle de commémoration.
- Pour le bulletin annuel de la commune, Monsieur Fouché présente deux devis établis par la société Italic 79 pour 760 exemplaires. Le premier devis d'un montant de 2 219,00 € HT, présente une version avec couverture quadri et intérieur avec une couleur (noir). Le second devis d'un montant de 2 606,00 € HT, présente une version tout en couleur, couverture et intérieur. Les élus optent pour la première version à 2 219,00 € HT.
- Pour le Téléthon 2016, le comité local d'animation du Téléthon organise le samedi 5 décembre, l'après-midi une marche sur les chemins communaux et le soir un loto à la salle des fêtes. A cette occasion le conseil municipal est sollicité pour un lot sous forme de bon d'achat d'une valeur de 100,00 €. Les élus acceptent ce bon d'achat de 100,00 € pour le comité local du Téléthon.

Ecole/Mme Moreau :

- Madame Moreau a rencontré Monsieur Décou Julien coordonnateur de la structure « lire et faire lire » et Madame Chaigneau Hélène bénévole, qui proposent une adhésion à ce programme de lecture. L'intervention peut se faire après les vacances de Noël dans le cadre des APS le lundi et le vendredi soir ou pendant la pause méridienne des élèves. L'adhésion est gratuite mais la commune pourra participer sous forme de subvention d'environ 75,00 €. Les élus acceptent cette adhésion qui permettra d'enrichir les activités et proposent de faire une information par affichage en mairie, à la bibliothèque, et une fiche d'inscription dans les sacs des élèves.
- Monsieur Rullier, président de l'association des parents d'élèves, a présenté le projet de la fête de Noël à l'école le vendredi 11 décembre et demande s'il est possible d'implanter les tivolis de la commune sur le plateau scolaire. Les élus précisent que les tivolis seront mis en place sur la partie haute de la cour et non sur l'accès réservé aux secours et qu'il n'est pas permis de vente d'alcool dans l'enceinte de l'école.
- Madame Moreau fait lecture à l'assemblée de l'ordre du jour et des questions reçues avec la convocation pour la prochaine réunion du conseil d'école.

8 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Lors de la dernière réunion, Madame Piot avait fait part de la demande des riverains de l'allée des Platanes, qui souhaitent l'implantation d'un miroir pour sécuriser la sortie des véhicules de cette voie vers la route de Vaumoreau. Monsieur le maire précise qu'un courrier signé par plusieurs habitants de cette rue, appuyant leur demande est arrivé en mairie. Monsieur Texier sera chargé de présenter des devis pour étudier l'implantation de ce miroir.

- Monsieur Dupeu demande s'il est envisagé d'organiser une seconde formation à l'utilisation d'un défibrillateur. Monsieur Fouché se charge de vérifier la disponibilité de la salle des fêtes pour fixer une date et d'inviter les élus et présidents d'associations, usagers de la salle des fêtes. Madame Ledoux, voit de son côté pour la mise à disposition du matériel nécessaire à la démonstration.
- Madame Chauveau signale que des dégradations ont été faites clos de la Galinière, chez des particuliers et sur la plaque de rue le week-end du 1^{er} novembre.
- Monsieur le maire demande à Monsieur Fouché de se mettre en relation avec Monsieur Chauveau, président de l'association Fressines.net, pour mettre au point la mise à jour du site de l'association, car certaines informations concernant la commune ne sont plus d'actualité.

Fin de la séance à 22h50